

Conditions générales de vente au 25/03/2014 SC2A

Article 1 - ARRIVEE ET DEPART

La remise des clés s'effectuent à partir de 17 h le jour de l'arrivée pour les résidences Confort et Confort +, et 15 h pour les arrivées dans les résidences de luxe. Elles devront être rendues au plus tard à 10 h le jour du départ en respectant l'horaire d'état des lieux fixé par DEUX ALPES VOYAGES au moment de l'arrivée et non modifiable. En cas de retard le jour de l'arrivée, l'acheteur prendra contact avec DEUX ALPES VOYAGES au numero suivant : Tel. +33 4 76 79 75 05, et ce afin d'obtenir les codes d'accès ainsi que la procédure de remise de clés en cas d'arrivée tardive.

Article 2 - DEPOT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie de 300€ pour les résidences Confort et Confort +, 600 € pour les grands appartements et les résidences de luxe, sera demandé à l'arrivée. Il sera restitué en fin de séjour après règlement des prestations consommées sur place et déduction faite des indemnités retenues pour d'éventuels dégâts occasionnés suite à l'état des lieux fait le jour du départ.

Article 3 – ANIMAUX

Les animaux domestiques sont acceptés moyennant le paiement d'un forfait de 25 € par animal et par semaine.

Article 4 - REGLEMENT INTERIEUR

Afin de faciliter la vie des vacanciers, un règlement intérieur est à disposition de l'acheteur dans chaque résidence. Il est impératif d'en prendre connaissance à l'arrivée et de le respecter tout au long du séjour.

Article 5 - INTERRUPTION DE SEJOUR

Sauf cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence judiciaire française et communautaire, un départ prématuré résultant du propre fait de l'acheteur ayant réservé, ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. L'acheteur prendra ses dispositions préalablement à son départ avec sa compagnie d'assurance.

Article 6 - APRES VENTE & RECLAMATION

L'acheteur dispose de deux jours à compter de l'arrivée pour signaler par écrit à l'accueil de l'agence tout différend concernant le descriptif, la qualité ou la propreté de son logement. L'agence fera de son mieux pour remédier au désordre dans les meilleurs délais. Sans pièce justifiant de ces doléances, l'acheteur ne pourra prétendre à un quelconque dédommagement de la part de DEUX ALPES VOYAGES.

Article 7 - CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La réservation définitive d'un séjour signifie que l'acheteur a pris connaissance et accepté au préalable les conditions générales de vente.

Article 8 - CATALOGUE DES RESIDENCES

DEUX ALPES VOYAGES présente une description générale et des photos des appartements à titre indicatif. Compte tenu de la diversité des résidences, DEUX ALPES VOYAGES ne garantit pas une configuration des appartements ou une décoration identique à celles figurant sur les photographies. Certains appartements sont équipés pour les personnes à mobilité réduite. Pour plus de précisions, contacter DEUX ALPES VOYAGES. Toute demande éventuelle concernant une orientation ou une situation spécifique de l'appartement est un service supplémentaire et ne constitue pas une garantie contractuelle.

Article 9 - MODIFICATION DE L'INFORMATION PREALABLE

DEUX ALPES VOYAGES se réserve la possibilité de modifier les informations délivrées au titre de son obligation d'information préalable. Les modifications apportées seront communiquées par écrit à l'acheteur avant la conclusion du contrat, pour acceptation. RESPONSABILITE Les locations proposées par DEUX ALPES VOYAGES n'entrent pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers. En revanche les dispositions de l'article L. 211- 17 du Code du tourisme sont applicables. En conséquence, la responsabilité de DEUX ALPES VOYAGES ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels, dans ses résidences, tant dans les appartements que dans les parkings ou les locaux communs (hall d'accueil, local à skis ou à vélos).